SIGN AUTO
1380 ROUTE DE SAINT-OMER
62100 Calais
Email :
Tel : +33 3 62 27 60 77

Fiche Technique

CITROEN C3 AIRCROSS MAX (Ref:N201672)

O KM





Cylindrée	1200 cc
Carburant	MHEV/ESSENCE
CO2	g/km
Boîtes de vitesses	BVA
Portes	5
Carrosserie	Monospace
KM	10km
Immatriculation	11/08/2026

Couleur
GRIS MERCURY

24.320 € TTC

Options

color clip infra rouge selon teinte de caisse - configuration 7 places - banquette 2 places en rang 3 avec dossiers rabattables 5050, appuie-têtes réglables, accoudoirs et portes-gobelet individuels - mise en portefeuille du rang 2 pour faciliter laccès au rang 3 - 1 prise usb type-c supplémentaire au rang 3 charge rapide 3a - plancher de coffre plat avec banquette rang 2 et 3 rabattues - kit de dépannage provisoire des pneumatiques - teinte de caisse métallisée gris mercury toit noir perla nera

Equipement de série

affichage tête haute - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - aide au stationnement avant - apple carplay + androidauto - avertissement d’angle mort'' - avertissement de fatigue - banquette arrière rabattable (1/3 - 2/3) - barres de toit - caméra de recul - capteur de lumière - chargeur à induction pour smartphones - climatisation automatique - détecteur de pluie - ecran tactile - jantes en aluminium 17'' - pare-brise acoustique - phares à led - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseur intérieur jour/nuit automatique - rétroviseurs extérieurs chauffants - rétroviseurs extérieurs noirs - rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - siège conducteur réglable en hauteur - système de contrôle de départ - système de navigation - tissu / similicuir - usb - vitres arrières surteintées - vitres électriques avant et arrière - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la règlementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrons être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.